



Programme d'écoponts APRR-AREA et partenariats avec les collectivités

François Pich – APRR | AREA

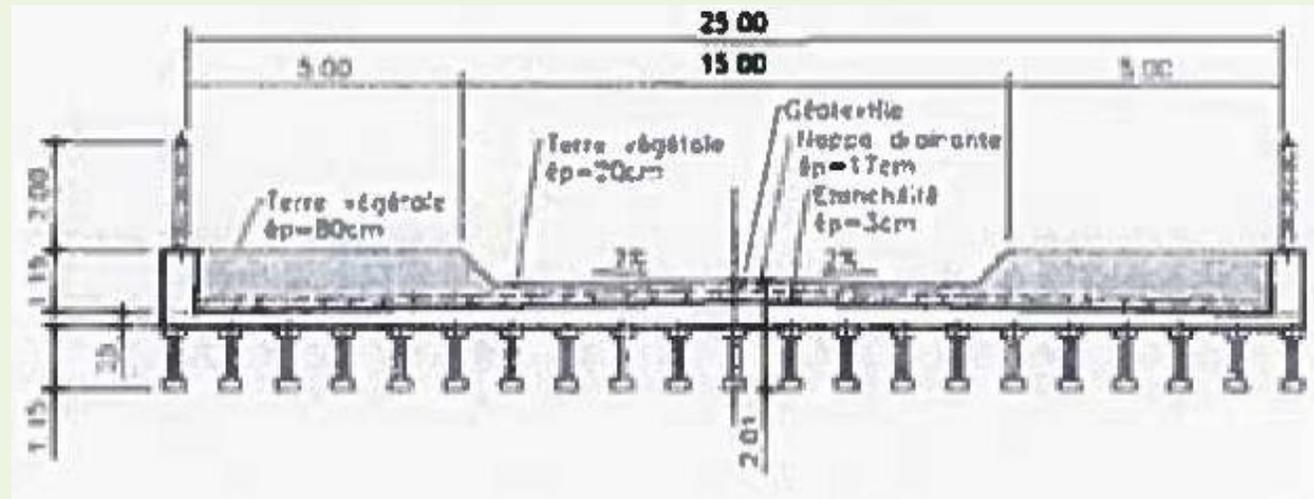
LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Présentation du programme d'écoponts APRR/AREA

- Plan d'investissement autoroutier (PIA) signé en novembre 2018 : 16 (APRR) + 3 (AREA) écoponts
- **Grands principes inscrits dans le PIA :**
 - Autoroute antérieure à la loi du 3 août 2009 (loi Grenelle)
 - Corridors ou réservoirs SRCE (SRADDET)
 - Tracé en déblai
 - Espacement d'au moins 10 km entre 2 écoponts
 - Écrans bois et brise-vues
 - Aménagements paysagers et environnementaux (andains de pierres, rondins et souches, mares...)
 - Franchissement assuré pour 2x3 voies à terme
- **Planning volontariste : travaux finis dès 2023**



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022

Localisation des écoponts

• APRR

A6 → 8 écoponts

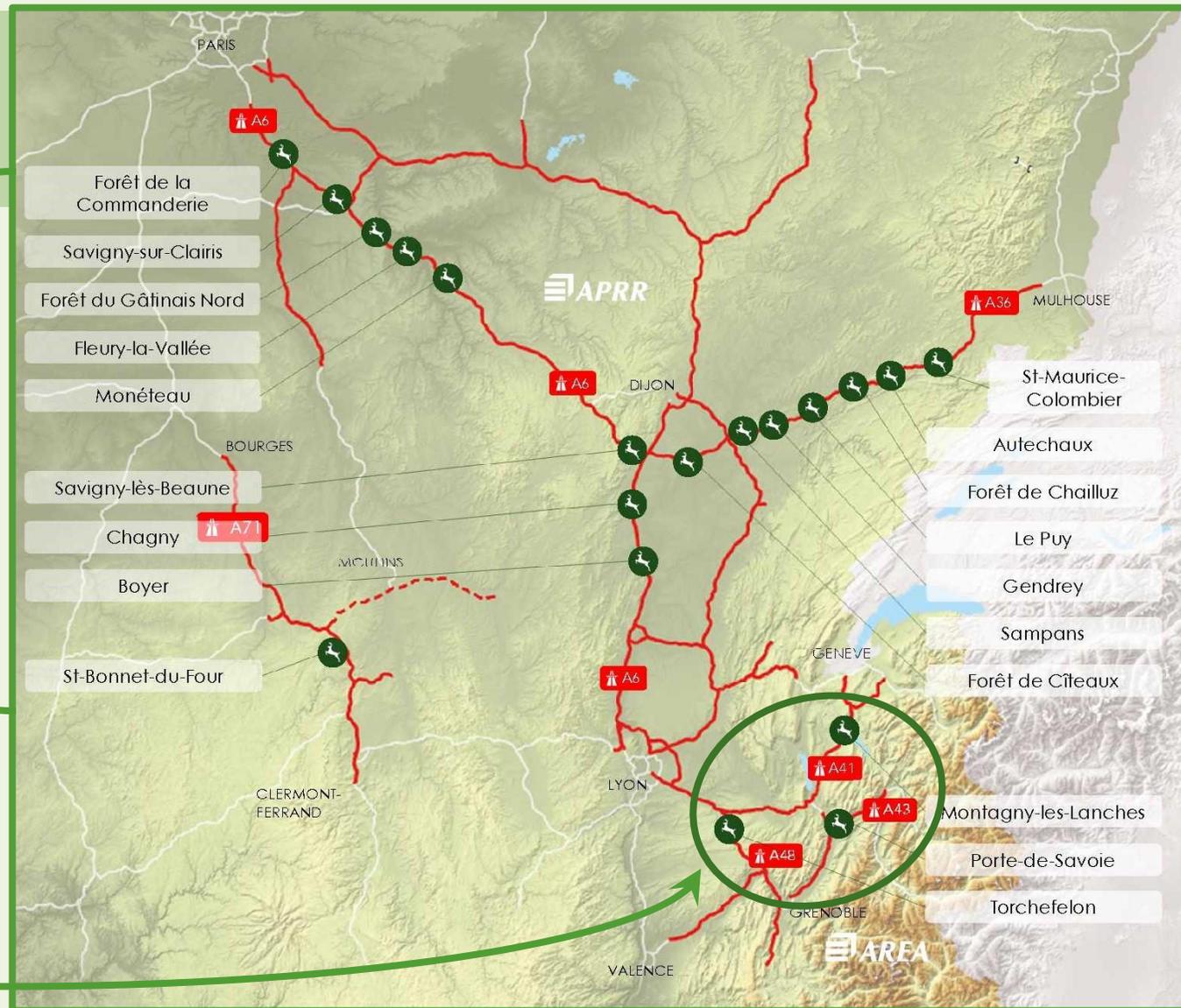
A36 → 7 écoponts

A71 → 1 écopont

• AREA

A41 → 2 écoponts

A48 → 1 écopont

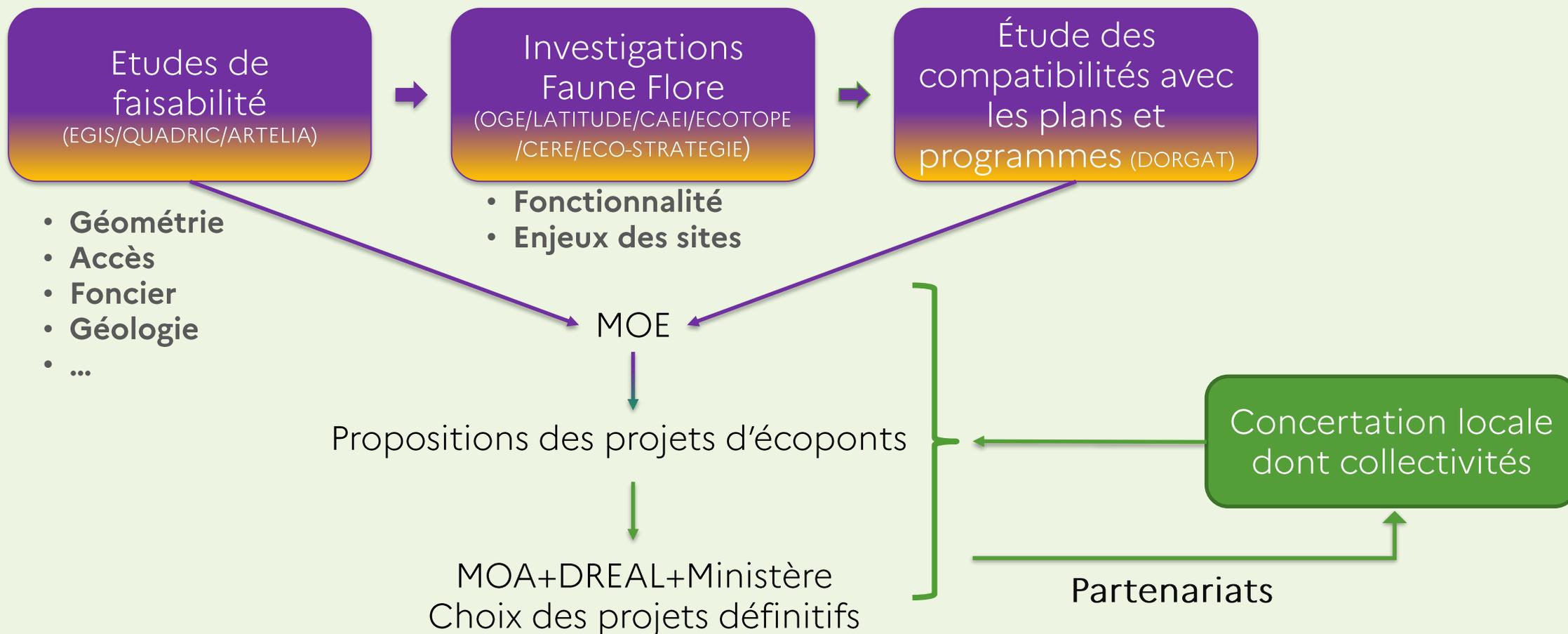


LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Processus de conception



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : Modalités et objets

- **Engagements de long terme**
Jusqu'à la fin de concession (2035 - APRR ou 2036 - AREA)
- **Formalisés par convention bi à quadripartite**
- **Commune, voire intercommunalité, voire département**
- **Objets : foncier, gestion, fonctionnalité du corridor**

Illustration
par 2 cas

LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : foncier et gestion

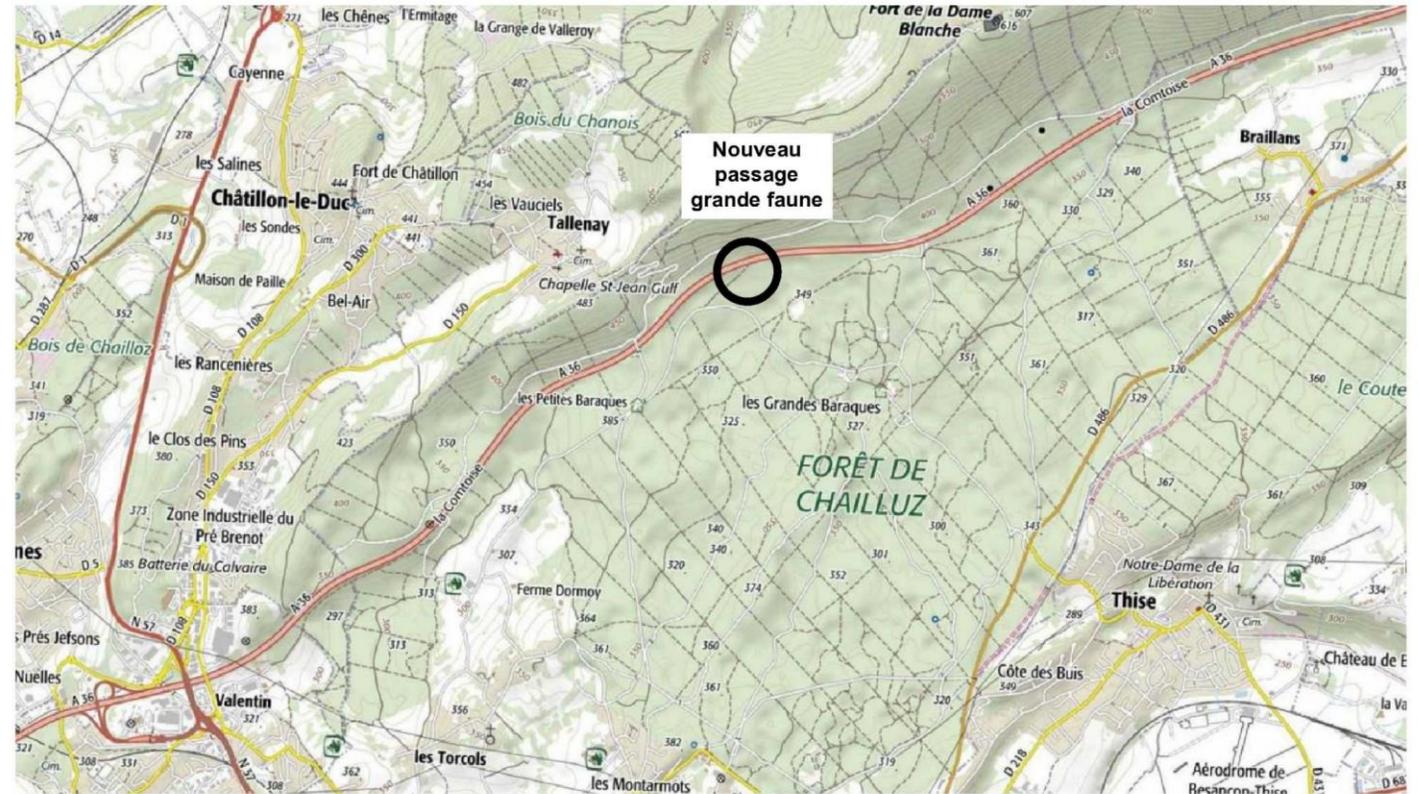
Cas du Passage faune de la forêt de Chailluz, ce que définit la convention :

Concilier les usages - gestion forestière/espaces de loisir et localisation partagée de l'écopont

PR 118.870

A36 - Ecopont de la forêt de Chailluz - Besançon (25)

PLAN DE SITUATION



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

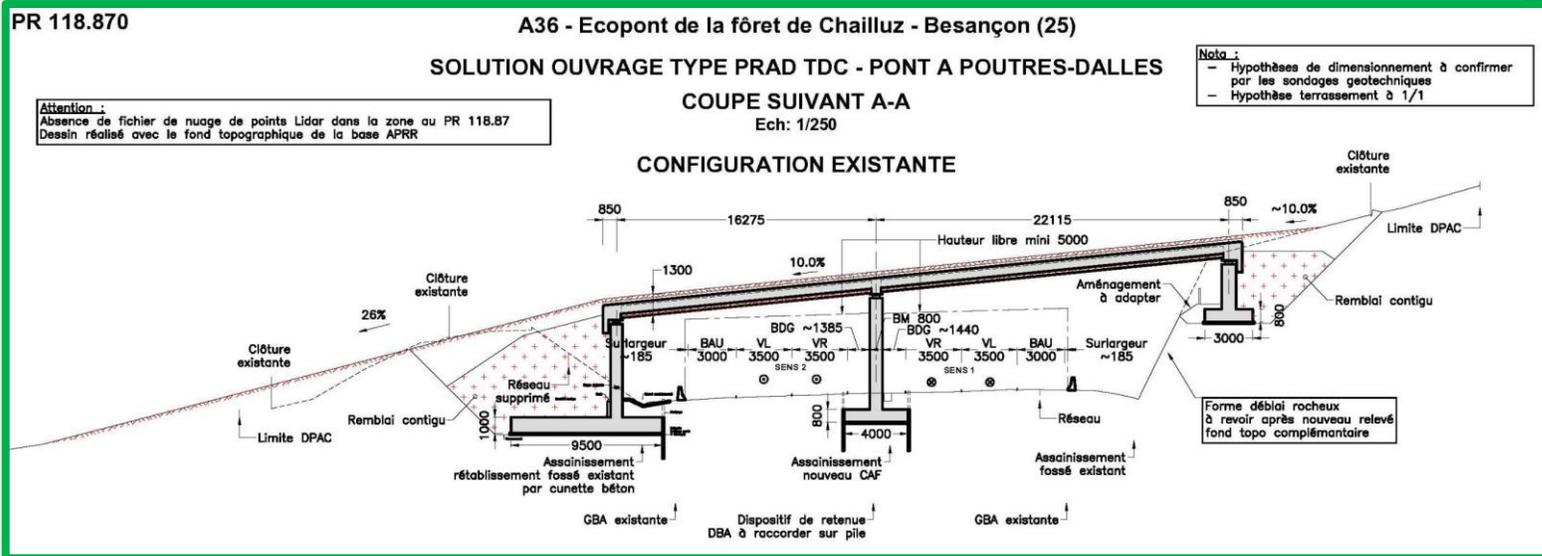
JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : foncier et gestion

Cas du passage faune de la forêt de Chailluz, ce que définit la convention : emprises définitives pour l'ouvrage

Raccordement au terrain naturel (mise à disposition et pacte de préférence)



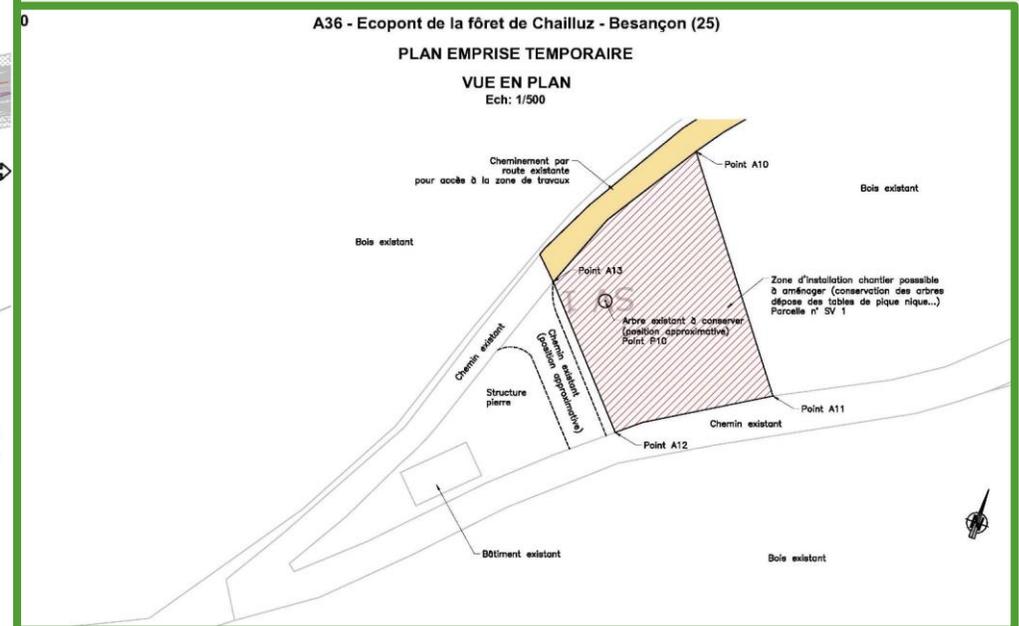
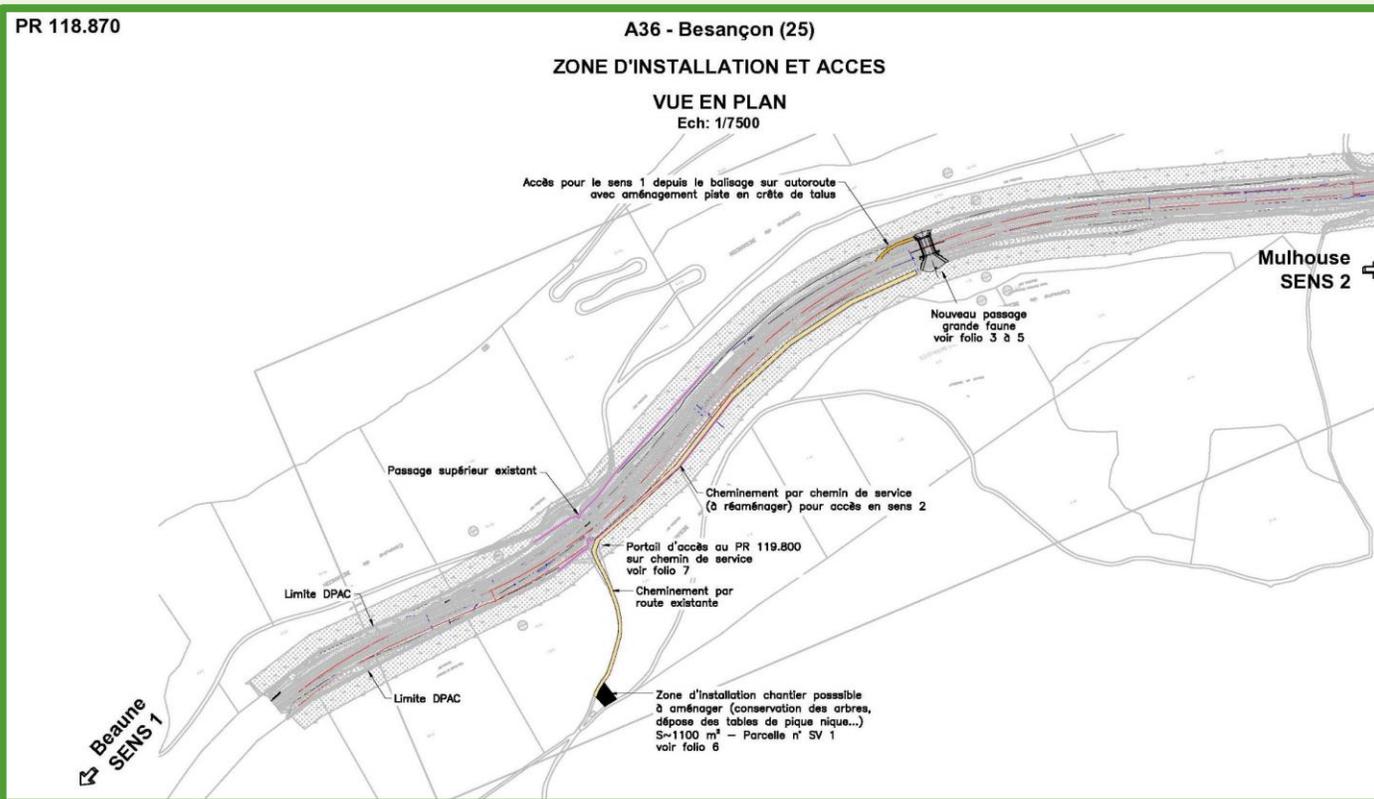
LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNÉES D'ÉCHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : foncier et gestion

- Cas du passage faune de la forêt de Chailluz, ce que définit la convention : emprises provisoires pour les travaux



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022

Partenariats avec les collectivités : foncier et gestion

Cas du passage faune de la forêt de Chailluz, ce que définit la convention : gestion durable

Type d'aménagement	Nature de l'entretien	Périodicité	Nombre d'occurrences sur 15 ans
Plantations arborées	Élagage sur 2 jours	1 fois tous les 3 ans	5
Plantations arbustives			
Prairie mésophile	Vérification de la bonne installation de la végétation. Fauche tardive (après mi-juillet) une fois par an.	2 visites la première année, puis fauche 1 fois par an	16
Andains de bois	Remise en ordre ponctuelle des matériaux	Ponctuel	14
Amas de pierres	Remise en ordre ponctuelle des matériaux	Ponctuel	14

Plan de gestion

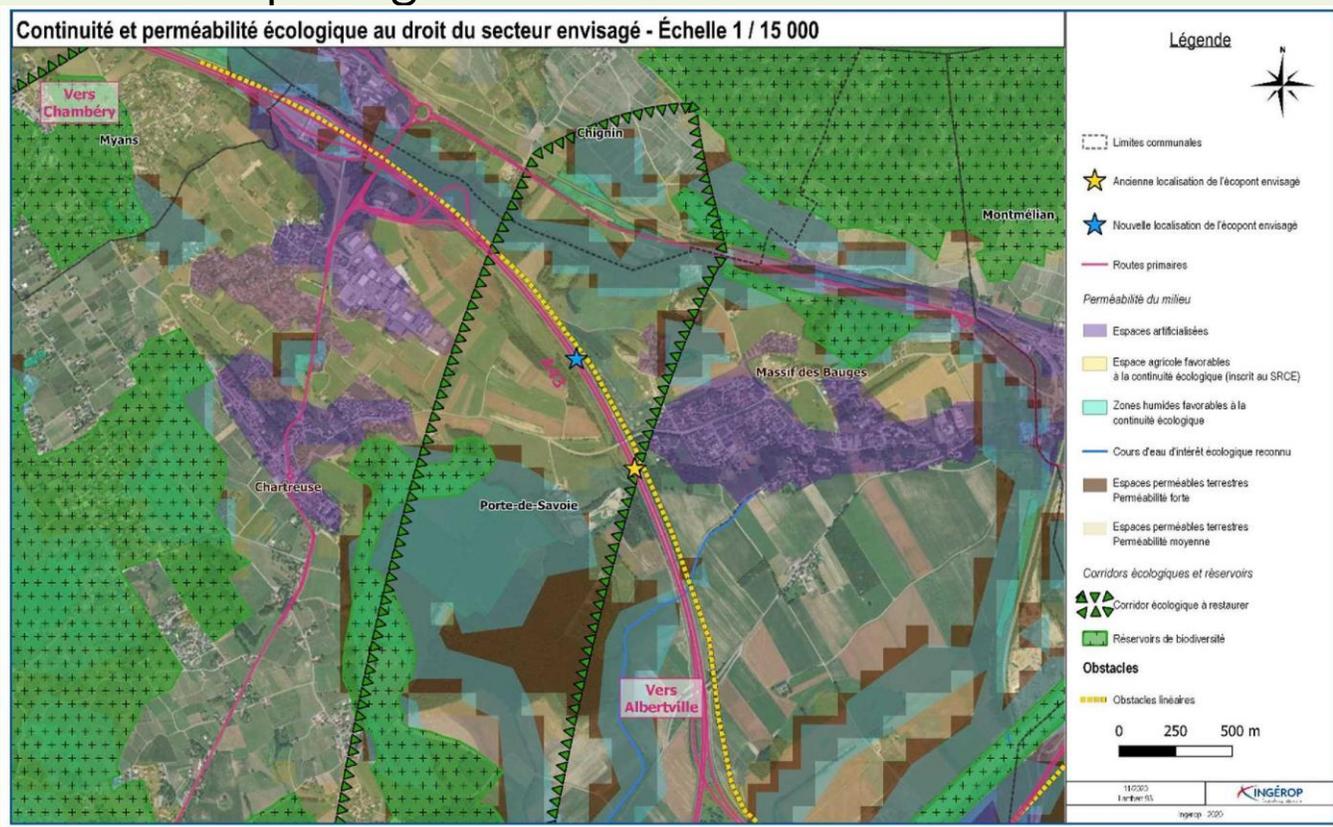
LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : fonctionnalité du corridor

Cas du passage faune de Porte de Savoie, ce que définit la convention : multi-contraintes fortes et localisation partagée



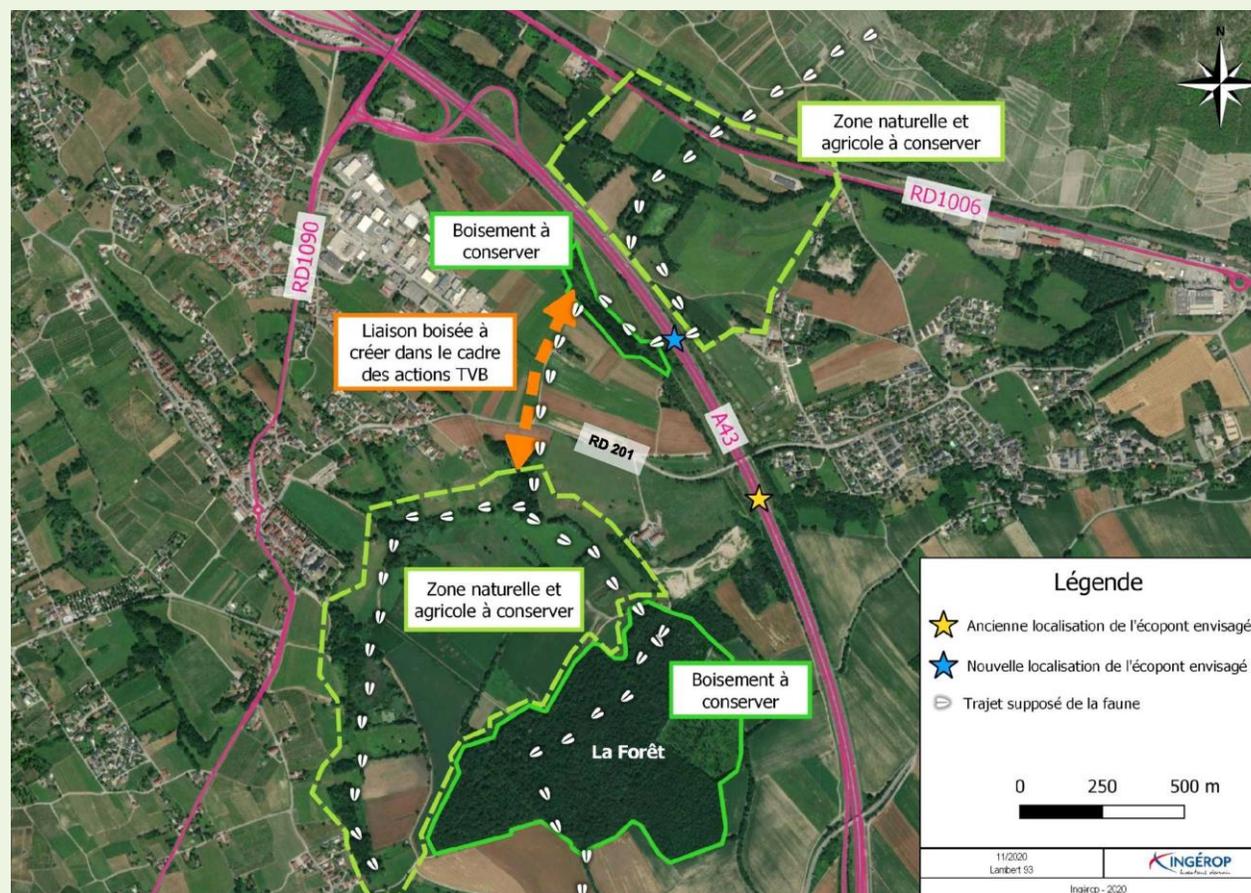
LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ÉCHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Partenariats avec les collectivités : fonctionnalité du corridor

Cas du passage faune de Porte de Savoie, ce que définit la convention : mesures visant à conforter la fonctionnalité du corridor



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022

Partenariats avec les collectivités : fonctionnalité du corridor

Cas du passage faune de Porte de Savoie, ce que définit la convention : mesures visant à conforter la fonctionnalité du corridor

Action	Responsable
Construction et gestion du passage faune	AREA
Concertation avec les propriétaires et exploitants au sein du corridor	Commune et communauté de communes
Plantation boisée	Commune et communauté de communes
Conservation de haies, bosquets et boisements Zones naturelles et agricoles	Commune et communauté de communes
Risques de collision sur les RD proches	Département
Maintien de la perméabilité pour la faune des RD proches	Département

LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :

DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES

22 et 23 novembre 2022



Avancement du programme d'écoponts APRR/AREA

- Tous les travaux (19 passages faune) en cours de finition ou terminés



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022



Avancement du programme d'écoponts APRR/AREA

- Tous les travaux (19 passages faune) en cours de finition ou terminés



LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :
DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ÉCHANGES TECHNIQUES
22 et 23 novembre 2022

Partenariats avec les collectivités : Conclusion

- Des collectivités très souvent motivées
- Des collectivités attentives aux différents enjeux de leur territoire
- Aucun blocage pour la mise en œuvre du programme
- Fort intérêt pour le projet et sa finalité, en particulier dans les zones de forte pression foncière
- D'autres besoins de rétablissements des continuités écologiques sur le réseau

Merci de votre attention !

François Pich – francois.pich@aprr.fr

LES PASSAGES A FAUNE AU SERVICE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES :

DE LA MISE EN ŒUVRE AU SUIVI

JOURNEES D'ECHANGES TECHNIQUES

22 et 23 novembre 2022

